



## LEXIQUE DES TERMES COMPTABLES

<b>BILAN</b>	
<b>Capitaux propres</b>	Ils constituent des ressources stables de l'organisme et déterminent "comptablement" ce que vaut l'organisme. Les capitaux propres sont constitués des ressources apportées par les membres de l'organisme (ex : fonds associatifs) et des profits qu'il génère à l'occasion de son activité (réserves et résultat) en partie.
<b>10. Fonds associatifs</b>	Il s'agit des fonds mis en commun par les membres d'une association (l'équivalent du capital social pour une entreprise).
<b>10. Réserves</b>	Lorsque l'organisme a réalisé un résultat net positif au cours de l'année, il a la possibilité de mettre ses bénéfices en réserves.
<b>11. Report à nouveau</b>	C'est le cumul des excédents et déficits des années antérieures non distribués ou non affectés en réserves.
<b>12. Résultat de l'exercice</b>	Il s'agit du résultat net de l'exercice en cours
<b>13. Subventions d'investissement</b>	Elles sont destinées à financer l'acquisition d'immobilisations ou des activités à long terme. Exemples : Primes de développement régional, primes d'aménagement du territoire, subventions pour la création d'installation antipollution etc.
<b>14. Provisions réglementées</b>	Elles résultent de libéralités fiscales et ne sont pas liées à des pertes ou charges futures (elles ne constituent pas à proprement parler des provisions).
<b>15. Provisions pour risques et charges</b>	Il s'agit de prélèvements sur les ressources destinées à couvrir des risques (litiges, garanties données, etc...) et des charges (pensions, grosses réparations, etc...) qui ne sont pas encore effectifs à la clôture de l'exercice, mais qui sont probables et liés à des opérations engagées dans l'exercice.
<b>16. Dettes (Long Terme, Moyen Terme et Court Terme)</b>	Le bilan scinde les dettes en deux catégories : - les dettes financières obtenues auprès des établissements de crédit. Ce sont les dettes à long et moyen terme. Lorsque celles-ci sont supérieures à 1 an, elles sont considérées comme des ressources stables au même titre que les capitaux propres. - les dettes issues de l'exploitation de l'organisme, représentant ses engagements envers les fournisseurs (après obtention de délais de paiement), le fisc, les organismes sociaux, ... Il s'agit des dettes à court terme (moins d'1 an) destinées à financer les emplois à court terme.
<b>487. Produits constatés d'avance</b>	Il s'agit des produits déjà perçus lors de l'établissement des états financiers sans que les prestations ou fournitures le justifiant n'aient été encore effectuées ou livrées.
<b>Actif immobilisé</b>	Il représente les éléments, physiques ou non, nécessaires à l'exploitation mais ne disparaissant pas durant le cycle d'exploitation.
<b>20. Immobilisations incorporelles</b>	Actifs immatériels non financiers détenus par l'organisme à la clôture de l'exercice. Elles regroupent essentiellement les marques et les brevets.
<b>21. Immobilisations corporelles</b>	Actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'organisme comme moyens de production. Il peut s'agir de terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, les matériels et outillage etc...
<b>22. Immobilisations financières</b>	Elles sont principalement constituées des titres de participation au capital d'autres entreprises.
<b>Actif circulant</b>	Il est composé de tous les éléments d'actifs non durables (stocks, créances clients...) qui ont vocation à tourner au cours du cycle d'exploitation.
<b>3. Stocks</b>	Ils correspondent à des charges d'exploitation contractées, non encore consommées ou non encore vendues.
<b>4. Créances d'exploitation</b>	Elles sont constituées des sommes dues par les clients, des subventions à recevoir, des cotisations non versées.... Elles apparaissent du fait d'un décalage temporel entre la constatation comptable du chiffre d'affaires et le mouvement de trésorerie correspondant.
<b>50. VMP (valeurs mobilières de placement)</b>	Il s'agit de titres financiers que l'organisme acquière avec ses excédents de trésorerie pour les rentabiliser, généralement à court terme.
<b>53. Disponibilités (trésorerie)</b>	C'est l'ensemble des actifs les plus liquides de l'organisme : compte de caisse et soldes disponibles sur comptes bancaires.
<b>486. Charges constatées d'avance</b>	Il s'agit des charges qui correspondent à des biens ou des services déjà payés lors de l'établissement des états financiers mais dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'ultérieurement.

## COMPTE DE RESULTAT



## LEXIQUE DES TERMES COMPTABLES

<b>60. Achat</b>	Cela correspond aux achats de matières consommables, fournitures, petit matériel (eau, électricité, gaz, produits d'entretien, fournitures de bureau, carburants, etc.).
<b>61. Services extérieurs</b>	Il s'agit des charges locatives et de copropriété, d'entretien, de réparation, maintenance, de primes d'assurance, d'études et recherches, de documentation, des frais de colloques et séminaires. ...
<b>62. Autres services extérieurs</b>	Il s'agit du personnel intérimaire ou extérieur à l'organisme, des honoraires, frais d'actes, de publicité, de relations publiques, des frais de déplacements et de réceptions, des frais postaux, téléphone, internet ...
<b>63. Impôts et taxes</b>	Taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, participation des employeurs à la formation professionnelle continue, taxes foncières et d'habitation, droits d'enregistrement et de timbres, droits de mutation ...
<b>64. Charges de personnel</b>	Cela inclut les rémunérations du personnel et les charges sociales correspondantes.
<b>65. Autres charges de gestion courante</b>	Il s'agit par exemple des cotisations, subventions de fonctionnement versées, frais sur créances irrécouvrables, redevances...
<b>Charges d'exploitation</b>	Total des charges liées à l'exercice de l'activité normale et courante de l'organisme.
<b>66. Charges financières</b>	Charges trouvant leur origine dans la politique de financement et de placement de l'organisme (intérêts et charges assimilés, pertes de change ...).
<b>67. Charges exceptionnelles</b>	Charges qui proviennent d'événements exceptionnels, c'est-à-dire non récurrents.
<b>68. Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	Amortissement : constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un bien immobilisé (mobilier, matériel, véhicule...) résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Provision : constatation comptable d'un risque et d'une charge non encore effectifs à la clôture de l'exercice, mais qui sont probables et liés à des opérations engagées dans l'exercice.
<b>70. Production vendue</b>	Il s'agit du chiffre d'affaires, du produit de la vente de prestations de services, de marchandises ou d'activités annexes.
<b>71. Production stockée</b>	Elle représente l'accroissement des stocks de produits finis et en cours. Elle est évaluée au prix de revient.
<b>72. Production immobilisée</b>	Elle représente les travaux faits par l'organisme pour lui-même. Elle est évaluée au prix de revient.
<b>74. Subventions d'exploitation</b>	Appelées aussi subventions de fonctionnement : de l'Etat, des différentes collectivités territoriales....
<b>75. Autres produits de gestion courante</b>	Ex : cotisations des membres, collectes, dons, etc...
<b>Produits d'exploitation</b>	Il s'agit du total des produits liés à l'exercice de l'activité normale et courante de l'organisme.
<b>76. Produits financiers</b>	Produits qui trouvent leur origine dans la politique de financement et de placement de l'organisme (intérêts reçus, gains de change etc.).
<b>77. Produits exceptionnels</b>	Il s'agit des produits issus de certains événements de nature exceptionnelle qui ne rentrent pas dans l'exploitation courante de l'organisme : flux résultant d'événements passés, plus-value sur cessions d'immobilisations ...
<b>78. Reprises sur amortissements et provisions</b>	Il s'agit d'une correction comptable à apporter lorsque les charges provisionnées se sont finalement révélées supérieures à la réalité.
<b>79. Transferts de charges</b>	Ce poste permet de modifier l'allocation de certaines charges d'un exercice qui ne correspondent pas forcément aux coûts des ventes de cet exercice.
<b>80. Comptes spéciaux</b>	Il s'agit de faire apparaître les contributions volontaires en nature comme par exemple valoriser le travail des bénévoles, leurs apports en biens ou en services gratuits : - heures d'enseignement, d'animation, de secrétariat, de comptabilité, - mise à disposition de locaux, fluides, personnels, matériels par les collectivités territoriales, - fournitures livrées gratuitement, - etc.